VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN-

Par DANZIGER & TESSIER Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE

# JOLIE PROPRIÉTÉ DU SECOND DISTRICT BIEN LOUÉE

La résidence en briques à deux étages
**1029 RUE ORLÉANS**
entre les rues Bourgogne et Rempart

Le cottage simple en bois
**1025 RUE ORLÉANS**
entre les rues Rempart et Bourgogne

La résidence en briques à trois étages et combles
**1030 RUE ORLÉANS**
entre les rues Bourgogne et Rempart

Le double cottage en briques
**522 et 524 RUE BOURGOGNE**
entre les rues St. Louis et Toulouse

La résidence et magasin en briques à un étage
**628 NORD REMPART**
entre les rues St-Louis et Toulouse

La résidence en bois à deux étages
**931 et 933 NORD DERBIGNY**
entre les rues Dumaine et St-Philip

La résidence en briques à deux étages et combles et magasin
**611 RUE BOURBON**
entre les rues Toulouse et St. Pierre

SUCCESSION DE GERMAIN GUILLOT
No. 103,634 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau No. 134 rue Carondelet — MARDI, 7 octobre 1913, à midi, à la bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 3 septembre 1913, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la sus-dite cour, Division C,—dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

1. Un certain lot de terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Orléans, Ste Anne, Bourgogne et Rempart, mesurant 30 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Orléans, sur 86 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations désignés par le No. 1029 rue Orléans, et comprennent une résidence en briques à deux étages, grille en fer sur la façade et contenant sept chambres, bain, hall, eau et égouts, etc.

2. Un certain lot de terrain ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans le carré borné par les rues Orléans, Ste Anne, Bourgogne et Remparts, mesurant 30 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Orléans sur un profondeur de 86 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par le No. 1025 et comprennent un cottage en bois à deux étages à l'arrière, huit chambres, bain, etc.

3. Un certain lot de terrain avec tout et en particulier, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent au qui y appartiennent de quelques façons, désigné comme lot No. 4 du carré No. 101, suivant un plan déposé en l'office de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville, et mesure en mesure américaine, 23 pieds de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 75 pieds 10 pouces avec l'usage mitoyen avec les lots Nos. 2 et 3 d'une allée de 3 pieds de large sur laquelle est bâtie une partie de l'étage supérieur de la maison principale du lot No. 4. Le tout suivant le dit plan. Les améliorations sont désignées par le No. 1030 rue Orléans et comprennent une bâtisse en briques à trois étages et combles, contenant environ treize chambres, bains, halls, etc., eau et égouts.

4. Un certain lot de terrain ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Bourgogne, St. Louis, Toulouse et Remparts, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 60 pieds sur un côté à la propriété actuellement ou autrefois appartenant à M. Argot, et sur l'autre côté par la propriété actuellement ou autrefois appartenant à Jeanne Milhoh. Les améliorations sont désignés par les Nos. 522 et 524 rue Bourgogne, et comprenent une cottage double en briques ayant quatre chambres de chaque côté.

5. Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu vieux No. 144 rue N. Remparts, et tous les droits, voies et privilèges qui en dépendent ou y appartenant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues N. Remparts, Bourgogne, Toulouse et St. Pierre. Le lot de terrain est désigné par la lettre A, suivant un plan dressé par Jos. Pilié, voyer, annexé à un acte devant H. Lavergne, ancien notaire en cette ville, le 21 novembre 1825. Le dit lot mesure 19 pieds 3 pouces de face à la rue N. Remparts, sur une profondeur de 60 pieds à quel point le dit lot s'élargit à angle droit de 20 pieds sur la ligne de côté du lot B sur le dit plan, et de là a une autre profondeur 24 pieds 4¼ pouces le tout en conformité avec le dit plan. Les améliorations sont désignées par le No. 628 N. Remparts, et comprennent une bâtisse en briques à un étage contenant huit chambres, etc.

6. Un certain lot ou parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartienent ou en dépendent de quelques façon, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No. 236, borné par les rues Derbigny, St. Philip, Roman et Dumaine, désigné par la lettre C sur un croquis dressé par Arthur De Armas, député voyer de ville, date d'avril 1886, et annexé comme références à un de vente par Mme Jeanne Barelle et Mlle Marie Coussirat à William L. Lebon, passé devant E. Grima, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1886. Suivant le dit plan le dit lot mesure 60 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny, sur 42 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le tout eu mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos. 931-933 rue N. Derbigny, et comprennent une résidence en bois à deux étages contenant sept chambres, bains, etc., chaque côté, eau et égouts.

7. Un certain lot de terrain, situé et s'étendant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, Toulouse et St. Pierre et mesurant en mesure française suivant titre 30 pieds sur la rue Bourbon, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et suivant le croquis et certificat d'arpentage dressé par Edgar Pilié, député voyer de ville, le 28 octobre 1899. Le dit lot commence à une distance de 66 pieds 4 lignes du coin des rues Toulouse et Bourbon, et mesure en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles, ainsi que tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages avec combles contenant 12 chambres, bains, etc., et sont désignées comme No. 611 rue Bourbon.

Toutes les propriétés ci-dessus sont vendues, sujettes aux loyers et baux s'il y en existent.

CONDITIONS & Un tiers ou plus comptant, le solde en 1 et 2 ans représenté par hypothèque et billets avec lieus du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt annuel depuis la date de l'adjudication et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; les améliorations devant être assurées et la police transférée au porteur des billets. Les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat dues et exigibles dans l'année 1913; dix pour cent au moment de l'adjudication. Actes de vente devant Emile Pomès, notaire, aux frais des acquéreurs.

GEO. MARTIN,
MARCELLE CHAMPON,
Exécuteurs.
DINKELSPIEL, HART & DAVEY,
ANDRE LAFARGUE, Avocats.
sept—6,7,11,21,28oct—5,7

## AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de Matthew Frank Jordan.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,591 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles M. McDuff, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. D. DANZIGER, Avocat.
sept23,27—oct2

**Succession d'Isaac Delgado.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,204 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte de la plantation "Albania" pour les mois de juillet et d'août présenté par George W. Boutcher, Samuel Snodgrass et George O. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN DYMOND, Avocat.
sept24,29—oct3

## AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de Mme Catharine Clogher, veuve de James McNamee.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,630 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Blank, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DART, KERNAN & DART, Avocats.
sept26,30—oct5

**Succession de Preston M. Hill.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,731 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Martha A. Hopkins, veuve de Preston M. Hill, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GEO. W. MONTGOMERY, Avocat.
sept—27oct—1,6

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété améliorée de valeur du Sixième District portant le numéro municipal 3001 Avenue Napoléon, encoignaure rue Sud Claiborne.**

**Aaron Steeg, Salvador Bennett, Erasie Vidrine, liquidateurs de la Poydras Homestead Association, vs. Peter J. Dumestre.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,139 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 16 octobre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans dans le carré No. 694, borné par l'Avenue Napoléon et les rues Sud Claiborne, Sud Derbigny et Berlin, désigné comme lot No. 1 sur une plan dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 27 juillet 1896 et annexé à une vente faite par John Paul Hecker, à Mlle Katherine Gruniz, suivant acte passé devant Ernest Commagere, ancien notaire, en cette ville, le 6 août 1896, et mesure suivant le dit plan trente (30) pieds sept (7) pouces de face à l'Avenue Napoléon sur cent-vingt (120) pieds en profondeur et face à la rue Sud Claiborne, entre lignes parallèles, formant le coin de l'Avenue Napoleon et rue Sud Claiborne.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
WM. H. PASCOE,
Avocat pour le demandeur.
sept12,19,26—oct3,10,15,16

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Troisième District, au coin des rues Royale et Charbonnet, l'Ilet des rues Lamanche et Dauphine; bâtisses Nos. 5721 et 5723, 5725 et 5727 rue Royale, Nos. 712 et 714 rue Charbonnet.**

**A. Steeg, S. Bennett et E. Vidrine, Liquidateurs du Poydras Homestead Association, vs. Guillaume S. Dreux.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 105,142—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 2 octobre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendance qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 200, borné par les rues Royale, Dauphine, Lamanche et Charbonnet, désignés comme suit à savoir: Lot F mesure 31 pieds 4 pouces de face sur la rue Royale, par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et lot G mesure 31 pieds 2 pouces et 1 ligne de face sur la rue Royale, par une profondeur de 120 pieds formant le coin des rues Royale et Charbonnet.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
WM. H. PASCOE,
Avocat pour le demandeur.
août—30sept—5,12,19,26oct—2

ANNONCE JUDICIAIRE

**Vente de dix lots de terre de valeur dans le Troisième District, dans l'Ilet borné par les rues Celestine, Genius maintenant Grant, France et Lesseps.**

**H. & C. Newman, Ltd., vs. Mme Flora Evans, veuve de William B. Bowers, et al.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,240 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 2 octobre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Dix certains lots de terrains ainsi que tous les droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 998, borné par les rues Celestine, Genius actuellement Grant, France et Lesseps, désignés par les Nos. 8, 9, 10 et 11 et 21, 22, 23, 24, 25 et 26 du dit Ilet mesurant comme suit: Les lots Nos. 8, 9, 10 et 11 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue France, sur 106' 10" de profondeur. Lot No. 11 formant le coin des rues Genius, actuellement Grant, et France. Les lots No. 21, 22, 23 et 24 mesurent chacun 31 pieds sur la rue Lesseps, sur cent huit pieds dix pouces en profondeur. Lot No. 24 formant le coin des rues Lesseps et Celestine. Les lots Nos. 25 et 26 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Celestine sur cent vingt quatre pieds de profondeur.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
FRED C. MARX,
Avocat pour le demandeur.
août—30,31sept—5,12,19,26oct—1,2

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété améliorée et de valeur dans le Troisième District, Nos. 5717 et 5719 rue Royale, entre les rues Lamanche et Charbonnet, dans l'Ilet de la rue Dauphine.**

**Aaron Steeg, Salvador Bennett et Erasie Vidrine, Liquidateurs du Poydras Homestead Association, vs. Guillaume S. Dreux.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 105,159—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 2 octobre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui en dépendent, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 200, borné par les rues Royale, Dauphine, Lamanche et Charbonnet, désigné comme lot E, sur un croquis de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 31 août 1910, annexé à un acte devant F. D. Charbonnet, notaire, daté du 7 octobre 1910, suivant lequel dit plan; le dit lot mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Royale, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Condition—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
WM. H. PASCOE,
Avocat pour le demandeur
août—30sept—5,12,19,26oct—1,2

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété améliorée et de valeur dans le Troisième District, Nos. 720 et 722 rue Charbonnet, entre les rues Royale et Dauphine, dans l'ilet de larue Lamanche.**

**Aaron Steeg, Salvador Bennett et Erasie Vidrine, Liquidateurs du Poydras Homestead Association, vs. Guillaume S. Dreux.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,141 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 2 octobre 1913, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui en dépendent, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 200, borné par les rues Royale, Dauphine, Lamanche et Charbonnet, désigné comme lot J sur un croquis dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté de 31 août 1910, annexé à un acte devant F. D. Charbonnet, notaire, passé le 7 octobre 1910; suivant lequel dit croquis le dit lot mesure 35 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Charbonnet, sur un profondeur de 108 pieds 3 pouces et 1 ligne.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
WM. H. PASCOE,
Avocat pour le demandeur.
août—30sept—5,12,19,26oct—1,2

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété améliorée et de valeur dans le Troisième District, Nos. 5713 et 5715 rue Royale, entre les rues Lamanche et Charbonnet, dans l'ilet de la rue Dauphine.**

**Aaron Steeg, Salvador Bennett et Erasie Vidrine, Liquidateurs du Poydras Homestead Association, vs. Guillaume S. Dreux.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,160 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressée par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 2 octobre 1913, à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui en dépendent, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 200, borné par les rues Royale, Dauphine, Lamanche et Charbonnet, désigné comme lot D sur un croquis de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 31 août 1910, annexé pour référence à un acte devan tF. D. Charbonnet, notaire, daté du 7 octobre 1910, suivant lequel dit croquis le dit lot mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Royale sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
WM. H. PASCOE,
Avocat pour le demandeur.
août—30sept—5,12,19,26oct—1,2

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété améliorée et de valeur dans le Troisième District, Nos. 716 et 718 rue Charbonnet, entre les rues Royale et Dauphine, dans l'ilet de la rue Lamanche.**

**Aaron Steeg, Salvador Bennett et Erasie Vidrine, Liquidateurs du Poydras Homestead Association, vs. Guillaume S. Dreux.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,144 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 2 octobre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui en dépendent, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 200, borné par les rues Royale, Dauphine, Lamanche et Charbonnet, désigné comme terrain K, sur un croquis de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 31 août 1910, annexé pour référence à un acte devant F. D. Charbonnet, notaire, daté du 7 octobre 1910, suivant lequel dit croquis le dit lot mesure 35 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Charbonnet, sur un profondeur de 108 pieds 3 pouces 1 ligne.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
WM. H. PASCOE,
Avocat pour le demandeur.
août—30sept—5,12,19,26oct—2

### VENTES A L'ENCAN.

PAR STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Peter Henry Sherer.**

No. 103,249 — Cour Civile de District, Division A.

A vendre, LUNDI, le 6 octobre, à 11 heures du matin, dans le local, coin des rues Général Ogden et Jeanette,

UN MULET, UNE CHARETTE, UN LOT D'EFFETS MOBILIERS.

Par Chas. B. Stroudback, encanteur, il sera vendu à l'encan à la date sus dite, en vertu d'un ordre signé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire sus mentionnée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un mulet, une charette et une petite quantité de meubles.

Conditions — Comptant.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
CHAS. F. CLAIBORNE, F. M. STAFFORD, Avocats.
sept26—oct4,6


# L'ABEILLE
## DE LA
# Nouvelle-Orléans

TROIS EDITIONS DISTINCTES

EDITION QUOTIDIENNE,
EDITION HEBDOMADAIRE,
EDITION DU DIMANCHE

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE.

POUR LES ETATS-UNIS, CANADA, MEXIQUE ET CUBA, PORT COMPRIS:

**$9.00-Un An | $4.50-6 Mois | $2.25-3 Mois | $0.75-1 Mois**

POUR L'ETRANGER, PORT COMPRIS:

**$12.15-Un An | $6.10-6 Mois | $3.05-3 Mois | $1.05-1 Mois**

EDITION HEBDOMADAIRE,
PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

POUR LES ETATS-UNIS, LE MEXIQUE ET CUBA, PORT COMPRIS:

**$3. - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois**

LE CANADA ET L'ETRANGER

**$4.00 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.35 - - 4 Mois**

**Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.**

EDITION DU DIMANCHE

**Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands**

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR Mandats-Postaux ou par Traites sur Express



UTILE--INSTRUCTIVE--JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié: base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue Montres. PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.